

**Comptes annuels
de janvier à décembre 2025**

**de l'Institut fédéral de mé-
trologie METAS**

Table des matières

Bilan.....	5
Compte de résultat.....	6
Tableau des flux de trésorerie.....	7
Tableau de variation des capitaux propres.....	8
Annexe.....	9
1 Activités de METAS	9
2 Principes régissant l'établissement des comptes Introduction	9
3 Gestion des risques financiers	17
4 Incertitudes liées aux estimations	19
5 Liquidités.....	19
6 Créances résultant de prestations avec contrepartie directe	20
7 Créances résultant de projets de recherche	20
8 Autres créances	21
9 Stocks	21
10 Comptes de régularisation d'actifs.....	21
11 Immobilisations corporelles.....	21
12 Immobilisations incorporelles	22
13 Immobilisations en leasing	24
14 Engagements résultant de livraisons et de prestations.....	25
15 Engagements résultant de projets de recherche.....	25
16 Instruments financiers.....	26
17 Autres engagements.....	26
18 Passifs de régularisation.....	28
19 Provisions	28
20 Provisions pour engagements de prévoyance	29
21 Prêt.....	33
22 Produits	34
23 Charges de biens et prestations de tiers	34
24 Charges de personnel	35
25 Loyer et charges annexes, charges informatiques et autres charges d'exploitation	35
26 Charges financières.....	35
27 Dettes conditionnelles, engagements conditionnels et créances conditionnelles	36
28 Unités et parties liées	36
29 Information sectorielle.....	37
30 Événements postérieurs à la date de clôture et approbation des comptes annuels	38

Liste des abréviations

al.	alinéa
art.	article
OFEV	Office fédéral de l'environnement
DFJP	Département fédéral de justice et police
OFCL	Office fédéral des constructions et de la logistique
OFIT	Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication
OSAV	Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
OPP 2	Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité
CHF	franc suisse
DBO prévoyance)	<i>Defined Benefit Obligation</i> (valeur actuelle des engagements de
AFF	Administration fédérale des finances
LIFM	Loi sur l'Institut fédéral de métrologie
EMPIR	Programme européen d'innovation et de recherche en métrologie
EPM	Partenariat européen dans le domaine de la métrologie
EUR	euro
EURAMET	Association européenne des instituts nationaux de métrologie
GBP	livre sterling
SG-DFJP	Secrétariat général du Département fédéral de justice et police
SCI	système de contrôle interne
Innosuisse	Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation
IPSAS	International Public Sector Accounting Standards
METAS	Institut fédéral de métrologie
PoC	<i>Percentage of Completion</i> (pourcentage d'avancement)
PUBLICA	Caisse fédérale de pensions
OLOGA tration	Ordonnance sur l'organisation du gouvernement et de l'adminis-
SAS	Service d'accréditation suisse
CFF	Chemins de fer fédéraux
SEFRI	Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation
FNS	Fonds national suisse
kCHF	milliers de francs suisses
KEUR	milliers d'euros
USD	dollar américain

Bilan

(en kCHF)		31.12.2025	31.12.2024
	Annexe		
Liquidités	5	28 788	30 916
Créances résultant de prestations	6	3484	3525
Créances résultant de projets de recherche	7	3743	4552
Autres créances	8	643	175
Stocks	9	11	22
Comptes de régularisation d'actifs	10	1507	1380
Actif circulant		38 176	40 570
Immobilisations corporelles	11	22 872	21 891
Immobilisations incorporelles	12	3805	4208
Immobilisations en leasing	13	88 522	0
Actif immobilisé		115 199	26 099
Total des actifs		153 375	66 669
Engagements résultant de livraisons et de prestations	14	1577	1490
Engagements résultant de projets de recherche	15	4492	6062
Autres engagements	17	1279	989
Autres engagements de leasing	13	5918	0
Comptes de régularisation de passifs	18	1469	2212
Prêt à court terme	21	366	366
Provisions à court terme	19	1424	1475
Fonds étrangers à court terme		16 525	12 593
Prêt à long terme	21	366	732
Provisions pour engagements de prévoyance	20	8833	23 215
Provisions pour primes de fidélité	19	1611	1569
Autres engagements de leasing	13	82 827	0
Fonds étrangers à long terme		93 637	25 516
Perte résultant du bilan		-6341	-6342
Pertes / bénéfices actuariel(le)s cumulé(e)s		44 252	29 699
Réserves pour actif immobilisé		5201	4281
Bénéfice		100	921
Capitaux propres		43 213	28 559
Total du passif		153 375	66 669

Compte de résultat

(en kCHF)

	Annexe	2025 1.1.2025 – 31.12.2025	2024 1.1.2024 – 31.12.2024
Émoluments		11 107	11 437
Indemnités allouées par la Confédération		25 483	25 918
Indemnités allouées par la Confédération avec contrepartie directe		8559	8684
Revenus des fonds de tiers (sans recherche)		11 268	11 097
Fonds de tiers pour la recherche		3170	2376
Autres revenus		191	149
Produits bruts		59 778	59 661
Diminution des produits		-45	-5
Prestations propres		550	754
Produits nets	22	60 283	60 410
Bénéfices provenant de la vente de l'actif immobilisé		55	74
Charges de biens et prestations de tiers	23	-2647	-3145
Charges de personnel	24	-39 129	-38 515
Loyer et charges annexes	25	-1636	-7991
Charges informatiques	25	-1900	-2068
Autres charges d'exploitation	25	-4086	-3667
Amortissements	11, 12, 13	-10 152	-3889
Charges d'exploitation		-56 903	-56 130
Revenus financiers		5	22
Charges financières	26	-484	-20
Résultat financier		-479	2
Charges d'impôts différés		-209	-290
Bénéfice		100	921

Tableau des flux de trésorerie

(en kCHF)

	Annexe	2025 1.1.2025 – 31.12.2025	2024 1.1.2024 – 31.12.2024
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation			
Bénéfice		100	921
Postes du compte de résultat sans effet sur les fonds :			
Bénéfices provenant de la vente des immobilisations corporelles		-55	-74
Amortissements sur les immobilisations corporelles et incorporelles	11, 12	4040	3889
Amortissements sur l'actif immobilisé en leasing	13	6111	
Prestations propres inscrites à l'actif	22	-550	-754
Intérêt engagement de leasing	13	483	
Variation des engagements de prévoyance imputée au compte de résultat	20	171	-24
Variation des autres provisions imputée au compte de résultat	19	-9	-39
Variation de l'actif circulant opérationnel et des engagements à court terme :			
Variation des créances résultant de livraisons et de prestations	6	41	612
Variation des créances résultant de projets de recherche	7	809	-1995
Variation des autres créances	8	-468	18
Variation des stocks	9	11	22
Variation des régularisations d'actifs	10	-128	-19
Variation d'engagements résultant de prestations	14	87	313
Variation d'engagements résultant de projets de recherche	15	-1570	3696
Variation des autres engagements	17	291	-57
Variation des régularisations de passifs	18	-742	930
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		8622	7439
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Investissements/désinvestissements dans des immobilisations corporelles	11	-3659	-2619
Investissements/désinvestissements dans des immobilisations incorporelles	12	-353	-893
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement		-4012	-3512
Flux de fonds provenant des activités d'investissement			
Remboursement des engagements de leasing	13	-6372	0
Remboursement d'un prêt à long terme	21	-366	-366

Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		-6738	-366
Variation des liquidités	5	-2128	3561
Liquidités au début de l'exercice		30 916	27 355
Liquidités en fin d'exercice		28 788	30 916

Tableau de variation des capitaux propres

(en kCHF)	Béné- fice/perte re- porté(e)	Béné- fice/perte comptable	Béné- fices / pertes actuariel(le)s cumulé(e)s Béné- fice/perte	Réserves pour actif immobilisé	Total 2025
État au 1.1.2025	-6341	921	29 699	4281	28 559
Affectation du bénéfice 2024		-921		921	
Bénéfice 2025		100			100
Autres éléments du résultat global 2025			14 553		14 553
État au 31.12.2025	-6341	100	44 252	5202	43 213
					Total 2024
État au 1.1.2024	-7209	1735	33 955	3413	31 894
Affectation du bénéfice 2023	868	-1735		868	
Bénéfice 2024		921			921
Autres éléments du résultat global 2024			-4256		-4256
État au 31.12.2024	-6341	921	29 699	4281	28 559

Demande concernant l'utilisation du bénéfice

La proposition de reporter le bénéfice comme suit a été soumise au Conseil fédéral :

	2025	2024
Bénéfice annuel	100	921
Demande concernant l'utilisation du bénéfice annuel		
Affectation aux réserves pour immobilisations	-100	-921
Bénéfice reporté sur le bénéfice/perte reporté(e)	0	0

Annexe

1 Activités de METAS

Activités de METAS METAS est un établissement de droit public qui fait partie de l'administration fédérale décentralisée. Il s'acquitte des tâches qui lui sont conférées par la loi fédérale du 17 juin 2011 sur l'Institut fédéral de métrologie (LIFM). De plus, en qualité de centre de compétences de la Confédération, il répond à toutes les questions relatives aux mesures, y compris les instruments et les procédures de mesure. Il est chargé de veiller à ce que l'on puisse mesurer en Suisse avec l'exactitude nécessaire au secteur économique, à la recherche et à la société.

2 Principes régissant l'établissement des comptes Introduction

Les présents comptes annuels de METAS sont conformes aux normes IPSAS (*International Public Sector Accounting Standards*). D'après la définition IPSAS 1.7, METAS n'est pas une entreprise de droit public.

METAS est soumis au principe de la consolidation globale selon l'art. 55 de la loi sur les finances (LFC).

Les présents comptes annuels sont un boucllement individuel portant sur l'exercice comptable allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025. La date de clôture est le 31 décembre 2025. Les présents comptes annuels sont présentés en francs suisses (CHF).

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en milliers de francs (kCHF). Les écarts minimes sont dus aux arrondis. La somme des chiffres indiqués dans ce document peut ne pas correspondre exactement aux montants totaux présentés dans les tableaux.

Les actifs et passifs sont comptabilisés à leur valeur nette réalisable ou à leur utilité économique potentielle. L'évaluation est effectuée au coût d'acquisition historique, déduction faite des réévaluations, ou au coût d'acquisition amorti.

Application de normes nouvelles ou modifiées

Les changements de principes régissant l'établissement du bilan et l'évaluation qui résultent de la première application de normes ou d'interprétations nouvelles ou modifiées sont appliqués rétrospectivement, à moins qu'une application prospective ne soit expressément prescrite.

METAS n'applique pas de manière anticipée les normes mentionnées ci-après qui ont déjà été publiées, mais dont l'application n'est obligatoire que pour les exercices ouverts au 1^{er} janvier 2025 ou ultérieurement. Parmi les normes mentionnées ci-après, la norme IPSAS 43 Contrats de location a été appliquée dès le 1^{er} janvier 2025. La norme IPSAS 47 Revenus aura une incidence sur METAS et sera appliquée en 2026. METAS ne peut donner pour l'instant aucune indication financière sur les effets qu'elle aura sur les comptes en 2026. Les autres normes mentionnées n'ont aucune incidence sur les comptes de METAS ou ne sont pas encore entrées en vigueur.

Norme	Désignation	Entrée en vigueur	Pertinent pour METAS
IPSAS 43	Contrats de location	1.1.2025	Oui
IPSAS 44	Actifs détenus en vue de la vente	1.1.2025	Non
IPSAS 45	Immobilisations corporelles	1.1.2025	Non
IPSAS 46	Évaluation	1.1.2025	Non
IPSAS 47	Chiffre d'affaires	1.1.2026	Oui
IPSAS 48	Frais de transfert	1.1.2026	Non
IPSAS 49	Régimes de retraite	1.1.2026	Non
IPSAS 1, 3 et cadre	Présentation des comptes annuels Méthodes d'établissement du bilan et d'évaluation, modifications des bases d'évaluation et correction des erreurs Cadre Dans ces normes, la définition de « matérialité » a été adaptée.	1.1.2027	Sera contrôlé
IPSAS 43, 47, 48	Contrats de location Chiffre d'affaires Frais de transfert Adaptations concernant « Concessionary Leases » et « Arrangements Conveying Rights Over Assets »	1.1.2027	Sera contrôlé
IPSASB SRS 1	Informations à fournir en lien avec les changements climatiques	1.1.2028	Sera contrôlé
IPSAS 51	Ressources naturelles corporelles détenues à des fins de conservation	1.1.2028	Sera contrôlé

Le 1^{er} janvier 2025, METAS a appliqué pour la première fois la norme IPSAS 43 Contrats de location. La norme IPSAS 43 instaure, pour les preneurs de location, une approche uniforme de la comptabilisation des contrats de location, selon laquelle tous les contrats de location doivent donner lieu à la comptabilisation d'actifs correspondant aux droits d'utilisation des biens loués et de passifs correspondant aux obligations de paiement contractées. Elle remplace la norme IPSAS 13 et permet une présentation plus complète des incidences économiques qu'ont les contrats de location. La distinction entre contrats de location financement et contrats de location simple, qui était jusqu'à présent requise par la norme IPSAS 13 Contrats de location, n'est donc plus applicable pour le preneur. La norme s'applique en principe à tous les contrats de location, à quelques exceptions près, qui sont décrites dans le chapitre « Immobilisations en leasing et autres engagements de leasing ».

La première application de la norme IPSAS 43 a les effets suivants sur les comptes annuels :

- Bilan : activation d'un droit d'utilisation au 1^{er} janvier 2025 et comptabilisation d'un engagement de leasing pour tous les contrats de location ; il en résulte une augmentation des actifs (droit d'utilisation) et des passifs (engagements de leasing).
- Compte de résultat : Transfert des charges liées aux loyers vers les amortissements des droits d'utilisation et les charges d'intérêts résultant de l'actualisation de l'engagement de leasing.

Les effets de la première application de la norme sont illustrés à l'annexe 13.

L'application de la norme IPSAS 43 est obligatoire pour METAS à partir de 2025 et a été mise en œuvre rétroactivement au 1^{er} janvier 2025 selon l'approche modifiée. Les chiffres de l'année précédente n'ont pas été adaptés. Une réévaluation des contrats existants a été effectuée au 1^{er} janvier 2025, afin d'identifier les contrats de location en cours et de les comptabiliser. Les options de prolongation et de résiliation ont été réévaluées lors de la première application de la norme IPSAS 43, dans le cadre de l'évaluation de la durée des contrats.

Liquidités

Les liquidités comprennent les espèces, les avoirs librement disponibles auprès d'établissements financiers et les placements à terme d'une durée maximale de 90 jours à compter de la date d'acquisition.

Elles sont évaluées à leur valeur nominale.

Les avoirs en euros sont évalués au cours applicable à la date de clôture.

Créances résultant de prestations

Les créances résultant de prestations sont portées au bilan à leur valeur nette réalisable, déduction faite des réévaluations opérées pour les créances douteuses. Toutes les créances résultant de prestations sont des créances résultant de prestations avec contrepartie directe.

Les créances en euros sont comptabilisées durant l'exercice à un taux de change moyen ajusté mensuellement, et évaluées à la date de clôture au taux alors applicable.

Créances résultant de projets de recherche

Les créances résultant de projets de recherche concernent les créances des contrats de recherche conclus.

En raison de l'absence d'association de la Suisse en 2025 au programme-cadre de l'Union européenne pour la recherche et l'innovation, Horizon Europe (2021-2027), le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a assuré qu'il rembourserait les coûts des partenaires suisses dans les projets Horizon Europe et EPM approuvés. Au cours de l'année 2025, la Suisse a pu s'associer de nouveau à Horizon Europe et est devenue membre de l'EPM, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025. Ainsi, les nouveaux projets de recherche seront de nouveau financés directement par la Commission européenne, plus précisément par Euramet. Cette association n'a aucune incidence sur les contrats en cours ou déjà conclus ; en d'autres termes, le financement de ces projets sera assuré jusqu'à la fin par le SEFRI. Tous les projets en cours le 31 décembre 2025 qui s'inscrivent dans le cadre du programme européen sont financés par le SEFRI.

Il s'agit de créances résultant d'opérations sans contrepartie directe. En cas de financement par les pouvoirs publics, les résultats de la recherche reviennent en règle générale à la collectivité et non pas exclusivement au donateur.

Selon le contrat de projet, la créance est comptabilisée entièrement au moment de la conclusion du contrat. En contrepartie, un engagement du même montant est enregistré dans les passifs, étant donné que les conditions sont fixées dans le contrat. Les versements sont décomptés de la créance.

Les créances résultant de projets de recherche sont portées au bilan à leur valeur nette réalisable. Il n'y a actuellement aucune créance en devises étrangères.

Stocks

Les stocks sont évalués à la moins élevée des trois valeurs suivantes : le coût d'acquisition, le coût de production ou la valeur nette de réalisation.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition portés à l'actif. Elles sont amorties de manière linéaire, à compter de leur mise en service, en fonction de la durée d'utilisation attendue.

La limite d'inscription à l'actif se situe à 5 kCHF.

Classe d'immobilisation	Durée d'utilisation (années)
Machines et appareils	2 – 40
Mobilier et équipement d'atelier	5 – 20
Machines de bureau, matériel informatique et systèmes de communication	2 – 8
Voitures de tourisme, voitures de livraison et camions	2 – 20
Outils et appareils	5 – 30
Équipements et installations fixes	5 – 40
Immobilisations en construction (immobilisations corporelles meubles)	-

La longue durée d'utilisation des machines et appareils peut s'expliquer de la manière suivante :

METAS exploite, pour la réalisation et la diffusion des unités de mesure, des systèmes de mesure qui sont formés en partie par des composants développés par l'Institut et en partie par des composants disponibles dans le commerce. La caractérisation métrologique de ces systèmes est très complexe et s'étend généralement sur une longue période. Par conséquent, METAS tâche de les utiliser longtemps et, en particulier, de maintenir le plus longtemps possible en service les composants critiques des systèmes dotés de fonctions de mesure spéciales. La durée d'utilisation varie en fonction des composants : les composants pour la saisie et le traitement des données sont en service quelques années, les cycles de production dans ce domaine étant relativement courts ; EN revanche, les instruments hautement spécialisés, qui ont été caractérisés à grands frais, restent en service jusqu'à plusieurs décennies. En règle générale, les dispositifs de mesure passifs (sans électronique) et les étalons pour les mesures matérialisées sont utilisés en règle générale pendant plus de 30 ans, car ils ne s'usent que très peu.

Les durées d'utilisation et les pertes de valeur sont examinées chaque année.

En règle générale, toutes les immobilisations sont soumises à une utilisation mixte. De plus, les actifs ne peuvent pas être répartis en unités génératrices et non génératrices de fonds.

Immobilisations corporelles fabriquées à METAS

Des instruments de mesure ou des parties de ces instruments sont fabriqués à METAS. Il s'agit de prototypes et d'instruments de mesure individuels avec une comptabilité complexe. C'est pourquoi les immobilisations corporelles fabriquées à METAS sont portées à l'actif uniquement à partir d'une valeur de 50 kCHF.

Immobilisations incorporelles

La première comptabilisation des immobilisations incorporelles se fait à leurs coûts d'acquisition ou de création. Ces immobilisations sont amorties de manière linéaire, à compter de leur mise en service, par leurs coûts d'acquisition ou de création portés à l'actif, en fonction de la durée d'utilisation attendue.

En ce qui concerne les logiciels développés par METAS, les prestations internes liées aux phases de conception et de réalisation sont inscrites à l'actif et comprennent les activités ci-dessous.

Phase de conception :

- représentation complète du système à partir de la solution adoptée ;
- évaluation des sous-systèmes critiques ;
- évaluation des produits finis et intégration des produits finis choisis dans le concept ;
- décision relative aux variantes possibles du concept et au concept dans son ensemble d'un point de vue technique, organisationnel et économique.

Phase de réalisation :

- élaboration des spécifications finales au sein du cadre défini par le concept ;
- décision relative au plan de migration et élaboration du processus de migration ;
- élaboration du système prêt pour l'introduction sur la base des spécifications du système ;
- préparation de l'introduction.

Classe d'immobilisation	Durée d'utilisation (années)
Logiciels de traitement informatique des données	2 – 10
Logiciels de traitement informatique des données (développés par METAS)	2 – 10
Immobilisations en construction (immobilisations incorporelles)	-

Les durées d'utilisation et les pertes de valeur sont examinées chaque année.

En règle générale, toutes les immobilisations sont soumises à une utilisation mixte. De plus, les actifs ne peuvent pas être répartis en unités génératrices et non génératrices de fonds.

Immobilisations en leasing et autres engagements de leasing

Les contrats de location de METAS concernent des bâtiments d'exploitation et des bureaux. En tant que preneur, METAS comptabilise, pour chaque contrat de location, au moment où un bien loué est mis à sa disposition, un engagement de leasing correspondant aux paiements futurs à effectuer ainsi qu'un droit d'utilisation de l'actif sous-jacent.

METAS applique l'exception relative aux actifs de faible valeur (droit d'utilisation/engagement de leasing < 5 kCHF lors de la comptabilisation initiale). En conséquence, aucun droit d'utilisation ni aucun engagement de leasing n'est comptabilisé pour ces éléments, qui continuent d'être comptabilisés en charges d'exploitation.

Le droit d'utilisation est initialement évalué à son coût d'acquisition, qui correspond à l'évaluation initiale de l'engagement de leasing, majoré des coûts comptabilisables en vertu de la norme

IPSAS 43. Le droit d'utilisation est ensuite amorti de manière linéaire sur la durée du contrat de location. De plus, la valeur d'utilisation est ajustée en permanence pour tenir compte des éventuelles dépréciations.

Les engagements de leasing sont initialement évalués à la valeur actualisée des paiements de location qui n'ont pas encore été effectués à la date de mise à disposition, calculée au taux d'intérêt sous-jacent au contrat de location. Si le taux d'intérêt ne peut être déterminé aisément, on utilise le taux d'emprunt marginal calculé par METAS. Le taux d'emprunt marginal est basé sur les taux d'intérêt sans risque de la Confédération et comprend une composante de risque. Ceux-ci ont été ajustés en fonction de différents facteurs (type d'actif et type d'institut). Les paiements de leasing sont répartis entre une partie amortissement et une partie intérêts. La partie intérêts est comptabilisée en charges d'intérêts sur la durée du contrat de location selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Une partie des contrats de location portant sur des immeubles d'exploitation et des bureaux comporte des options de prolongation et de résiliation qui sont prises en compte lors de la comptabilisation initiale en fonction du type de bâtiment. À cet égard, METAS évalue quelles options de prolongation ou de résiliation sont les plus probables et détermine ainsi la durée du contrat de location.

L'Institut n'a pas de paiements de leasing variables.

Engagements résultant de livraisons et de prestations

Les engagements résultant de livraisons et de prestations doivent être indiqués à leur valeur nominale et comptabilisés en tant qu'engagements à court terme. Les engagements en monnaies étrangères sont comptabilisés durant l'exercice à un taux de change moyen ajusté mensuellement, et évalués à la date de clôture au taux alors applicable.

Engagements résultant de projets de recherche

Les engagements résultant de projets de recherche concernent les engagements pris dans le cadre de contrats de recherche conclus. Il s'agit d'engagements résultant d'opérations sans contrepartie directe. En cas de financement par les pouvoirs publics, les résultats de la recherche reviennent en règle générale à la collectivité et non pas exclusivement au donateur.

Selon le contrat de projet, l'indemnité convenue est comptabilisée en tant qu'engagement au moment de la conclusion du contrat. En contrepartie, une créance du même montant est enregistrée dans les actifs. Chaque année, les travaux effectués sont comptabilisés comme revenus selon la méthode du pourcentage d'avancement (méthode PoC) et compensés avec les engagements, étant donné que les conditions sont fixées dans le contrat. Par conséquent, les indemnités ne sont pas directement comptabilisées dans les capitaux propres, mais par le biais des engagements.

Les engagements résultant de projets de recherche sont convertis en francs suisses au taux de change en vigueur au moment de la conclusion du contrat. L'engagement est libellé en francs suisses.

Provisions et engagements conditionnels

Les provisions sont des engagements résultant d'événements passés qui entraînent vraisemblablement une sortie de fonds et dont la sortie de fonds peut être estimée avec fiabilité. Le montant à comptabiliser en tant que provision correspond à la meilleure estimation possible de la dépense nécessaire pour honorer l'engagement actuel à la date de clôture.

Si un engagement ne peut être estimé de manière suffisamment fiable, il est comptabilisé en tant qu'engagement conditionnel. Le calcul se base sur la meilleure estimation possible des dépenses attendues.

Provisions liées aux engagements de prévoyance

Toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de METAS sont assurés auprès de la Caisse fédérale de pensions (PUBLICA) contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité. METAS dispose de sa propre caisse de prévoyance (Règlement de prévoyance pour les personnes employées et les bénéficiaires de rentes de la Caisse de prévoyance de METAS). Deux plans de prévoyance existent pour les collaboratrices et collaborateurs de METAS concernant les cotisations d'épargne, les cotisations d'épargne volontaires et les rachats (art. 27 à 29). Il s'agit d'un plan standard pour les collaboratrices et collaborateurs jusqu'à la plage salariale 3, et d'un plan pour cadres pour les collaboratrices et collaborateurs à partir des plages salariales 4 à 6. Les modèles de calcul sous-jacents au règlement se fondent sur l'âge de la retraite (65 ans). METAS n'a aucune influence sur la politique commerciale ni sur la politique de placement de PUBLICA. Il s'acquitte auprès de PUBLICA des cotisations de l'employeur et de celles des employées et employés fixées dans le règlement susmentionné. Les prestations de prévoyance se fondent en règle générale sur l'avoir de vieillesse individuel de l'assurée ou de l'assuré.

La comptabilisation des plans de prévoyance à prestations définies est complexe parce que l'évaluation des engagements et des charges requiert des hypothèses actuarielles, et parce qu'il peut y avoir des bénéfices actuariels ou des pertes actuarielles. En outre, les engagements sont évalués sur une base actualisée, car ils doivent être payés plusieurs années après que le travail a été fourni par l'employée ou l'employé.

Les provisions comptabilisées sur la base des plans de prévoyance à prestations définies découlent de la valeur actuelle des engagements de prévoyance à la date de clôture, déduction faite de la juste valeur de la fortune de prévoyance. L'évaluation actuarielle des provisions pour la prévoyance vieillesse est effectuée par des expertes et experts en actuariat indépendants à chaque date de clôture au moyen de la méthode des unités de crédit projetées, également appelée méthode PUC (*Projected Unit Credit*), prescrite dans la norme IPSAS 39 (avantages du personnel). Cette méthode tient compte des rentes et des droits acquis connus à la date de clôture, ainsi que des futures augmentations attendues des salaires et des rentes.

La fortune de prévoyance correspond à la valeur de marché de la fortune de la caisse de prévoyance calculée à la date de clôture, déduction faite des engagements à court terme.

La valeur actuelle des engagements en termes de prestations définies (*Defined Benefit Obligation* ; DBO) est calculée sur la base d'un paramètre de calcul réaliste et applicable (hypothèses actuarielles). En ce qui concerne les plans de prévoyance à prestations définies, les bénéfices actuariels et les pertes actuarielles découlant des variations non attendues des engagements de prévoyance ainsi que des variations des hypothèses actuarielles sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global cumulés dans les capitaux propres et dans le compte de résultat global, dans les périodes où ils sont réalisés. Les charges liées aux services rendus à compenser ultérieurement, les bénéfices actuariels ou les pertes actuarielles découlant de liquidations de plans, ainsi que les modifications, les réductions ou les liquidations du plan de prévoyance doivent être immédiatement comptabilisés avec incidence sur le résultat. Les intérêts nets des dotations pour provisions compris dans les charges de pension (charges d'intérêts pour les engagements de prévoyance et revenus attendus provenant de la fortune de prévoyance) sont comptabilisés dans les charges d'intérêts, dans les charges de personnel.

Les engagements et les coûts de prévoyance sont évalués au moyen de la méthode du partage de risque (*risk-sharing method*). Cela signifie que les contributions de l'employée ou de l'employé attendues sont considérées dans les calculs comme des prestations négatives (selon la norme IPSAS 39 §72).

Provisions liées aux futurs droits aux cadeaux d'ancienneté

Une prime de fidélité est octroyée après cinq années de travail auprès de METAS. Elle est fixée d'après le montant du salaire le jour où la période de cinq ans est révolue. Elle consiste :

- en un quart du salaire mensuel après cinq années de travail ;
- en la moitié du salaire mensuel après dix années de travail ;

- en trois quarts du salaire mensuel après quinze années de travail ;
- en un salaire mensuel après vingt années de travail ainsi qu'après chaque nouvelle tranche de cinq années de travail.

La direction peut spécifier que la prime de fidélité peut ou doit être octroyée entièrement ou partiellement sous forme de congés payés.

Le montant des provisions à constituer pour les primes de fidélité est calculé selon la méthode PUC (*Projected Unit Credit*). La valeur des primes de fidélité au jour déterminant pour l'évaluation équivaut à la valeur actuelle, à cette même date, des prestations dues. Ce calcul est effectué par un expert en actuariat indépendant. Un salaire mensuel correspond à 1/12 du salaire annuel.

Conversion des monnaies étrangères

	31.12.2025	31.12.2024
Euro (EUR)	0,93966	0,94947
Dollar américain (USD)	0,80043	0,91193
Livre sterling (GBP)	1,07774	1,14485

Produits

Produits des émoluments

Selon l'art. 15 LIFM, METAS perçoit des émoluments pour ses décisions et ses prestations. Les émoluments sont comptabilisés dans la période comptable où ils sont apparus et facturés dès que les prestations ont été fournies. Les émoluments qui n'ont pas encore été facturés à la fin de l'année sont régularisés de manière transitoire.

Indemnités allouées par la Confédération sans contrepartie directe

Lors d'une opération sans contrepartie directe, une unité obtient la valeur d'une autre unité sans que cette prestation soit directement indemnisée par une prestation d'un montant similaire. Une partie des indemnités allouées par la Confédération entre dans cette définition.

Les indemnités allouées par la Confédération sans contrepartie directe comprennent les contributions annuelles destinées à indemniser les tâches visées à l'art. 3, al. 2, let. a à h, et al. 3 à 4, LIFM. Ces revenus sont comptabilisés au cours de l'année où le versement a été effectué et assuré. Ce versement comprend un montant pour l'utilisation du bâtiment, dont s'acquitte directement le SG-DFJP, et qui n'est que comptabilisé par METAS. Les autres indemnités sont portées au crédit de METAS en tranches, comme convenu, durant l'exercice considéré.

Indemnités allouées par la Confédération avec contrepartie directe

Les indemnités allouées par la Confédération avec contrepartie directe comprennent les contributions destinées à indemniser les tâches visées à l'art. 3, al. 5, LIFM. METAS entretient le réseau d'observation hydrologique de la Suisse pour l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et fournit des prestations scientifiques et techniques à l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF), à l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) ainsi qu'à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Les contreparties concrètes sont financées par les indemnités et facturées dans la période comptable où elles sont apparues selon l'avancement des travaux.

Fonds de tiers (sans contributions provenant de programmes de recherche)

Les fonds de tiers comprennent les revenus provenant d'étalonnages et de la vente de matériaux de référence (art. 3, al. 2, let. i, LIFM), les recettes provenant de prestations commerciales relevant de l'art. 25 LIFM et divers fonds de tiers. Les fonds de tiers sont facturés dès que les prestations ont été fournies. Les prestations qui n'ont pas encore été facturées à la fin de l'année sont régularisées de manière transitoire.

Fonds de tiers pour la recherche

En ce qui concerne les fonds de tiers pour la recherche, il faut tout d'abord déterminer s'il s'agit de prestations avec ou sans contrepartie directe, à savoir si la norme IPSAS 9 (avec contrepartie directe) ou la norme IPSAS 23 (sans contrepartie directe) s'applique. La norme IPSAS 9.1 – 10 circonscrit le champ d'application de la norme IPSAS 9, et la norme IPSAS 23.2 – 7 circonscrit le champ d'application de la norme IPSAS 23.

Lorsque, dans le cadre d'un projet de recherche, la prestation est exécutée pour les besoins du mandant selon ses directives, ou lorsque le partenaire économique obtient l'accès exclusif aux résultats de la recherche, il s'agit d'une prestation avec contrepartie directe, qui peut être assimilée à une prestation de service (IPSAS 9). C'est la raison pour laquelle les compensations convenues par rapport à l'avancement du projet doivent être comptabilisées, selon la méthode PoC, comme revenus. Les revenus obtenus à l'avance et les revenus qui n'ont pas encore été facturés doivent être régularisés de manière transitoire.

Si, toutefois, la recherche bénéficie d'une contribution, sans que le résultat de la prestation ne soit déjà connu, il s'agit d'une prestation sans contrepartie directe. Par conséquent, la norme IPSAS 23 s'applique. La rédaction de rapports intermédiaires ou finals ne peut pas être considérée comme une contrepartie équivalente. À cet égard, les revenus résultant de l'avancement du projet (degré d'achèvement) sont comptabilisés selon la méthode PoC. Les chefs de projet évaluent à la fin de l'année l'avancement du projet sur la base du travail de recherche effectué et encore à accomplir. L'avancement du projet et l'effort global planifié en heures doivent être vérifiés chaque année.

Résultat financier

Les différents postes du résultat financier doivent être comptabilisés selon le principe du produit brut. Cela signifie que les bénéfices et les pertes ne peuvent pas se compenser réciproquement.

Plusieurs particularités des normes IPSAS 28 et 29 ne sont pas applicables parce que METAS ne possède que des liquidités et des comptes auprès de PostFinance et de la Confédération. Il n'y a notamment aucune opération à terme, aucun titre, aucune participation et aucun dérivé.

3 Gestion des risques financiers

Les risques financiers sont minimes à METAS, pour les raisons suivantes :

- les indemnités allouées par la Confédération représentent une grande partie des moyens financiers ;
- METAS ne dispose d'aucun instrument financier dérivé et n'effectue aucune opération de couverture ;
- METAS ne détient aucune participation dans d'autres entreprises.

Appréciation du risque

METAS procède à une analyse des risques stratégiques, opérationnels, financiers ainsi que des dangers liés à la gestion des risques. Les risques sont examinés et adaptés au moins une fois par année. METAS dispose en outre d'un système de contrôle interne (SCI) chargé de gérer les risques

financiers.

Le Conseil de l'Institut a pris connaissance du rapport sur les risques 2025 lors de sa séance du 13 novembre 2025.

Risques de marché

Risque de change

METAS est exposé à un risque de change. Il possède un compte en euros, sur lequel seule une partie du chiffre d'affaires des fonds de tiers est réalisée et où les engagements sont payés en euros.

Analyse de sensibilité relative aux fluctuations du cours de l'euro de plus ou moins 30 % sur les avoirs en euros (compte postal et avoirs de recherche) :

Augmentation du cours de l'euro de 30 %	Baisse du cours de l'euro de 30 %	Répercussions sur les résultats 2025
1,22156	0,65776	+/- 43 kCHF

Risque de cours

METAS n'est exposé à aucun risque de cours. Il ne possède pas de placements financiers et que peu de stocks ou d'autres actifs soumis à des fluctuations de cours sur un marché actif.

Risque de crédit

Les indemnités allouées par la Confédération représentent la majeure partie du chiffre d'affaires de METAS. Dans la mesure du possible, les clients ayant de mauvaises habitudes de paiement sont identifiés et, au besoin, bloqués ou tenus d'effectuer des paiements anticipés. En outre, les liquidités sont placées sans risque auprès de la Confédération. Il n'existe donc aucun risque de crédit significatif.

Risque de liquidité

Selon l'art. 18, al. 2, LIFM, la Confédération accorde des prêts à METAS aux conditions du marché afin d'assurer sa solvabilité. METAS dispose en outre de réserves de liquidités importantes.

Il existe des sorties de fonds brutes pour les engagements résultant de livraisons et de prestations, les autres engagements et les comptes de régularisation de passifs. Elles seront échues au cours des trois prochains mois. Les paiements anticipés des clients n'entraînent en règle générale aucune sortie de fonds.

Risque lié aux taux d'intérêt sur la juste valeur et les flux de trésorerie

METAS n'a actuellement aucun engagement portant intérêt.

Toutes les liquidités sont placées auprès de PostFinance ou de la Confédération. Cette concentration ne représente aucun risque accru en raison de la bonne solvabilité des débiteurs.

C'est pourquoi il est pour l'instant possible de renoncer à une analyse de sensibilité relative à la variation du taux d'intérêt.

Objectifs des réserves et des capitaux propres de METAS

Le Conseil fédéral peut, dans le cadre de l'affectation du bénéfice, autoriser la constitution de réserves particulières à la demande du Conseil de l'Institut pour tenir compte du besoin de renouvellement des instruments et des appareils, et pour diminuer les pics d'investissement y afférents. Un bénéfice qui n'est pas utilisé pour la constitution d'éventuelles réserves selon l'art. 20 LIFM doit

généralement être inscrit dans le report des pertes et bénéfices. C'est pourquoi les objectifs stratégiques assignés à METAS par le Conseil fédéral pour les années 2025 à 2028 contiennent l'objectif suivant :

«Le Conseil fédéral attend de METAS qu'il lui soumette une proposition sur l'utilisation d'un éventuel bénéfice, notamment si celui-ci peut être affecté aux réserves destinées au financement de futurs investissements (art. 20 LIFM), jusqu'à un montant d'un budget annuel, indépendamment de la norme IPSAS 39, ou être versé au propriétaire.»

4 Incertitudes liées aux estimations

L'établissement d'un bilan conformément aux principes de comptabilité généralement reconnus requiert l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui influencent les montants d'actifs et d'engagements comptabilisés ainsi que la publication de créances conditionnelles et d'engagements conditionnels à la date de clôture. D'importantes estimations sont par exemple effectuées lors du calcul des provisions, des engagements résultant de la Caisse fédérale de pensions, des pertes de valeur et lors de la détermination de l'avancement du projet. Bien que ces estimations découlent des connaissances de la direction quant aux événements actuels et aux mesures que METAS pourrait être amené à prendre à l'avenir, il est possible que les résultats effectivement atteints s'écartent de ces estimations.

Durée du contrat de location et détermination du caractère suffisamment certain du recours aux options de prolongation :

La durée du contrat de location influence le montant des droits d'utilisation et des engagements de leasing. Elle est estimée en tenant compte des options de prolongation et de résiliation, dans la mesure où leur utilisation est considérée comme suffisamment certaine. Une réévaluation est effectuée en cas de changements significatifs de circonstances contrôlables par le preneur de leasing. Cette estimation peut s'écarter de la durée de location effective.

Explications relatives au bilan

5 Liquidités

	31.12.2025	31.12.2024
Caisse	5	6
Compte en CHF auprès de PostFinance	5093	6474
Compte en EUR auprès de PostFinance	145	936
Compte en USD auprès de PostFinance	45	0
Compte auprès de l'AFF	23 500	23 500
Total des liquidités	28 788	30 916

Les avoirs en euros auprès de PostFinance correspondent à une valeur de 154 kEUR (année précédente : 986 kEUR). Les évaluations ont été réalisées au taux de clôture EUR/CHF. Les corrections d'évaluation au 31 décembre 2025 étaient de -6 kCHF (année précédente : 11 kCHF).

Les avoirs en USD auprès de PostFinance correspondent à une valeur de 56 kUSD (année précédente : 0 kUSD). Les évaluations ont été réalisées au taux de clôture USD/CHF. Les corrections

d'évaluation au 31 décembre 2025 étaient de -1 kCHF (année précédente : 0 kCHF). Les liquidités ne présentent aucune restriction du droit de disposer.

6 Créances résultant de prestations avec contrepartie directe

	31.12.2025	31.12.2024
CHF	3518	3548
EUR	3	0
USD	16	0
Total des créances résultant de prestations	3537	3548
dont créances envers les parties liées	826	1124

	31.12.2025	31.12.2024
Non échues	2606	3114
Échues depuis 1 à 30 jour(s)	698	360
Échues depuis 31 à 90 jours	163	56
Échues depuis plus de 90 jours	70	18
Total des créances résultant de prestations (brut)	3537	3548
- Corrections de valeur	-53	-23
Total des créances résultant de prestations (net)	3484	3525

La perte sur débiteurs de l'année est de 7 kCHF (année précédente : 1 kCHF) et de 0,06 % (année précédente : 0,01 %) au prorata du chiffre d'affaires.

Le risque de défaillance de crédit maximal correspond aux valeurs comptables portées au bilan.

Au 31 décembre 2025, il n'y a aucune créance de clients qui ne dépasse 10 % des créances totales (année précédente : 369 kCHF envers l'OFEV).

Justification de la dépréciation :

	31.12.2025	31.12.2024
État au 1.1	23	23
Constitution de corrections de valeur	38	1
Utilisation	-7	-1
Dissolution		
État au 31.12	53	23

Afin de couvrir le risque général de perte sur débiteurs, les corrections de valeur existantes ont été ajustées en fin d'exercice pour l'ensemble des créances résultant de prestations, sur la base d'une liste des échéances.

7 Créances résultant de projets de recherche

Les créances résultant de projets de recherche se répartissent selon les monnaies suivantes :

	31.12.2025	31.12.2024
--	------------	------------

CHF	3743	4552
EUR	0	0
Total des créances résultant de projets de recherche	3743	4552
dont exigibles au cours des 12 prochains mois	1442	1703
dont créances envers les parties liées	3158	4007

Ni en 2025 ni l'année précédente, il n'y a eu de créances liées à des projets de recherche en devises étrangères.

Il est possible de renoncer à une actualisation, étant donné que les engagements sont en majeure partie financés par les créances (annexe ch. 15) et que l'effet de l'actualisation serait insignifiant.

En ce qui concerne l'échéance des créances à court terme, il s'agit d'une meilleure estimation possible. Les versements effectifs peuvent différer, par exemple lorsque la durée du projet doit être adaptée (prolongation en raison d'un retard sans conséquences financières), ou lorsqu'il y a du retard dans l'approbation de rapports intermédiaires ou de rapports finals.

8 Autres créances

	31.12.2025	31.12.2024
Créances diverses	28	15
Acomptes	615	160
Total des autres créances	643	175

9 Stocks

	31.12.2025	31.12.2024
Matériaux de référence	11	22
Total des stocks	11	22

Les stocks sont évalués au coût d'acquisition et de production. METAS a développé, produit et certifié un premier matériau de référence en collaboration avec des partenaires.

10 Comptes de régularisation d'actifs

	31.12.2025	31.12.2024
Charges payées d'avance	374	491
Produits des émoluments de vérification à recevoir	257	459
Produits à recevoir, autres recettes non financières	876	430
Total des comptes de régularisation d'actifs	1507	1380
Dont parties liées	175	113

11 Immobilisations corporelles

2025	Machines, appareils	Véhicules	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours	31.12.2025
Coûts d'acquisition					
État au 1.1	70 059	968	3131	1827	75 985
Entrées	2017	254	173	1827	4271
Sorties	-904	-242	-509		-1655
Transferts	1236		38	-1273	1

État au 31.12	72 408	980	2833	2381	78 602
Amortissements cumulés					
État au 1.1	51 421	555	2118		54 094
Entrées	2846	112	318		3276
Sorties	-903	-228	-509		-1640
État au 31.12	53 364	439	1927		55 730
Valeur comptable nette au 31.12	19 044	541	906	2381	22 872

2024

	Machines, appareils	Véhicules	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours	31.12.2024
Coûts d'acquisition					
État au 1.1	68 219	1379	3630	1640	74 868
Entrées	2062	114	162	903	3241
Sorties	-890	-525	-703		-2118
Transferts	668		42	-716	-6
État au 31.12	70 059	968	3131	1827	75 985
Amortissements cumulés					
État au 1.1	49 373	959	2498		52 830
Entrées	2935	121	323		3379
Sorties	-887	-525	-703		-2115
État au 31.12	51 421	555	2118		54 094
Valeur comptable nette au 31.12	18 638	413	1013	1827	21 891

Aucune immobilisation corporelle n'a fait l'objet d'un nantissement ou d'une restriction du droit de disposer.

Des commandes d'immobilisations corporelles d'un montant de 907 kCHF (année précédente : 389 kCHF) sont en cours.

12 Immobilisations incorporelles

2025

	Logiciels achetés	Immobilisations incorporelles en cours Logiciels développés à l'interne	Logiciels développés à l'interne	Logiciels en cours de développement à l'interne	31.12.2025
Coûts d'acquisition					
État au 1.1	5303	1415	407	210	7335
Entrées	232	126		4	362
Sorties	-66	-73			-139
Transferts	1342	-1342	210	-210	0
État au 31.12	6811	126	617	4	7558
Amortissements cumulés					
État au 1.1	2902		225		3127
Entrées	627	73	65		765
Sorties	-66	-73			-139
État au 31.12	3463		290		3753

Valeur comptable nette au 31.12	3348	126	327	4	3805
--	-------------	------------	------------	----------	-------------

2024

	Logiciels achetés	Immobilisa- tions incor- porelles en cours Logi- ciels déve- loppés à l'interne	Logiciels dé- veloppés à l'interne	Logiciels en cours de développe- ment à l'in- terne	31.12.2024
Coûts d'acquisition					
État au 1.1	5998	1018	414	139	7569
Entrées	313	719		71	1103
Sorties	-1336		-7		-1343
Transferts	328	-322			6
État au 31.12	5303	1415	407	210	7335
Amortissements cumulés					
État au 1.1	3781		179		3960
Entrées	457		53		510
Sorties	-1336		-7		-1343
État au 31.12	2902		225		3127
Valeur comptable nette au 31.12	2401	1415	182	210	4208

Aucune immobilisation incorporelle n'a fait l'objet d'un nantissement ou d'une restriction du droit de disposer.

Des commandes d'immobilisations incorporelles d'un montant de 9 kCHF (année précédente : 153 kCHF) sont en cours.

13 Immobilisations en leasing

Les chiffres sont les suivants à la date de clôture :

	Droits d'uti- lisation Leasing	En tout
Coûts d'acquisition 01.01.2025	0	0
Adaptation à la suite de la première application de la norme IP-SAS 43	94 634	94 634
État du 01.01.25 adapté	94 634	94 634
Entrées		
Sorties		
Transferts		
Coûts d'acquisition 31.12.2025	94 634	94 634
Amortissements 01.01.2025	0	0
Entrées/année en cours	-6111	-6111
Sorties		
Transferts		
Amortissements 31.12.2025	-6111	-6111
Valeur comptable nette au 31.12.2025	88 522	88 522
Valeur comptable nette au 31.12.2024	0	0

Engagements de leasing

État au 1.1.2025	0
Adaptation à la suite de la première application de la norme IP-SAS 43	94 634
État du 01.01.25 adapté	94 634
Amortissement	-6372
Rémunération	483
Entrées	0
État au 31.12.2025	88 745
<i>à court terme</i>	5918
<i>à long terme</i>	82 827

Suite à la première application de la norme IPSAS 43, METAS comptabilise dans son bilan d'ouverture un engagement de leasing et un droit d'utilisation d'un montant de 94 634 kCHF.

À la date de clôture, trois contrats de location concernant des bureaux et des laboratoires sont inscrits au bilan. Les durées résiduelles les plus probables ont été estimées entre 6 et 16 ans. Le taux d'intérêt moyen s'élève à 0,51 %. Les charges totales liées aux actifs de faible valeur se sont élevées à 148 kCHF au cours de l'exercice (134,7 kCHF pour les places de stationnement, 3,6 kCHF pour un contrat de location avec TUDOR et 12,8 kCHF pour des photocopieurs). Les places de stationnement sont considérées comme des contrats de location distincts, car elles peuvent être louées individuellement ; elles sont donc considérées individuellement comme des actifs

de faible valeur.

14 Engagements résultant de livraisons et de prestations

Les engagements résultant de livraisons et de prestations se répartissent selon les monnaies suivantes :

	31.12.2025	31.12.2024
CHF	1539	1403
EUR	38	86
USD	0	1
Total des engagements résultant de livraisons et de prestations	1577	1490
dont engagements envers les parties liées	289	246

15 Engagements résultant de projets de recherche

Les engagements résultant de projets de recherche se répartissent selon les monnaies suivantes :

	31.12.2025	31.12.2024
CHF	4492	6062
Total des engagements résultant de projets de recherche	4492	6062
dont à fournir au cours des 12 prochains mois	2782	3264

En ce qui concerne les engagements à court terme, il s'agit d'une meilleure estimation possible. Les postes effectifs de l'année suivante peuvent différer, par exemple lorsque la durée du projet doit être adaptée (prolongation en raison d'un retard sans conséquences financières) ou lorsqu'il y a des changements concernant l'estimation des heures à effectuer.

16 Instruments financiers

2025	Au coût d'acquisition amorti	À la valeur vénale, avec incidence sur le résultat	Valeur comptable totale
Actifs			
Liquidités et placements à court terme	28 788		28 788
Créances	8388		8388
Passifs			
Engagements	4147		4147
Prêts à court terme	366		366
Prêts à long terme	366		366
2024	Au coût d'acquisition amorti	À la valeur vénale, avec incidence sur le résultat	Valeur comptable totale
Actifs			
Liquidités et placements à court terme	30 916		30 916
Créances	8981		8981
Passifs			
Engagements	4737		4737
Prêts à court terme	366		366
Prêts à long terme	732		732

Les autres engagements financiers évalués à la valeur d'acquisition amortie s'écoulent au cours des six prochains mois.

Les différences de conversion des liquidités (avoirs en EUR et en USD) s'élèvent à -6 kCHF (année précédente : 11 kCHF). Les pertes comptabilisées au compte de résultat sur les créances sont mentionnées au ch. 6. Les différences de conversion sur les créances s'élèvent à 11 kCHF (année précédente : -6 kCHF). Les différences de conversion sur les engagements résultant de livraisons et de prestations s'élèvent à -1 kCHF (année précédente : -3 kCHF). Les frais bancaires et postaux se montent à 3 kCHF (année précédente : 4 kCHF).

Les instruments financiers de METAS ont été évalués selon la norme IPSAS 41. La valeur de la position des liquidités n'a pas été corrigée, car elle se situait en dessous du seuil de matérialité de 10 kCHF. Pour les créances, les corrections de valeur ont été calculées sur la base du taux d'abandon historique. Par rapport à l'année précédente, les corrections de valeur ont été augmentées de 30 kCHF.

17 Autres engagements

	31.12.2025	31.12.2024
Engagements envers Publica	611	575
Engagements envers la Caisse fédérale de compensation	558	300
Autres engagements	110	114
Total des autres engagements	1279	989

18 Passifs de régularisation

	31.12.2025	31.12.2024
Charges à payer	723	462
Régularisation des salaires, y compris prestations sociales	201	1430
Produits reçus d'avance	385	266
Autres passifs de régularisation	160	54
Total des passifs de régularisation	1469	2212
dont parties liées	125	169

19 Provisions

	Prime de fi- délité	Vacances, horaire mo- bile et heures sup-	Autres provi- sions	Total des provisions 31.12.2025
2025				
État initial au 1.1	1569	1475		3044
Constitution (charge)	155	149		304
Dissolution (produit)	-2	-176		-178
Utilisation	-111	-24		-135
État final au 31.12	1611	1424	0	3035
dont provisions à court terme				1424
	Prime de fi- délité	Vacances, horaire mo- bile et heures sup-	Autres provi- sions	Total des provisions 31.12.2024
2024				
État initial au 1.1	1524	1559		3083
Constitution (charge)	148	164		312
Dissolution (produit)	-41	-225		-266
Utilisation	- 62	-23		-85
État final au 31.12	1569	1475	0	3044
dont provisions à court terme				1475

Le droit aux vacances, à l'horaire mobile et aux heures supplémentaires a été déterminé et provisionné au 1^{er} janvier 2026 sur la base des salaires individuels.

Les provisions pour primes de fidélité ont été calculées par Libera AG selon la norme IPSAS 39.

Prescriptions légales

L'application de la prévoyance professionnelle doit être effectuée par une institution de prévoyance indépendante de l'employeur. La loi fixe des prestations minimales.

Organisation de la prévoyance

Les personnes employées et les bénéficiaires de rentes de METAS sont assurés par la caisse de prévoyance de METAS, qui est affiliée à l'institution collective PUBLICA. Celle-ci est un établissement de droit public de la Confédération ayant sa propre personnalité juridique.

La Commission de la caisse est l'organe suprême de PUBLICA. Outre la direction, elle exerce la surveillance et le contrôle de la gestion des affaires de PUBLICA. Composée de manière paritaire, elle comprend 16 membres (8 représentants des assurés et 8 représentants des employeurs issus des institutions de prévoyance affiliées). L'organe suprême de PUBLICA se compose ainsi du même nombre de représentants pour les employés et les employeurs.

Chaque institution de prévoyance dispose de son propre organe paritaire. Celui-ci intervient notamment lors de la conclusion d'un contrat d'affiliation, et décide de l'utilisation des excédents éventuels. Il est composé de 2 représentants de l'employeur et de 2 représentants des employés des unités administratives.

Plans de prévoyance

Conformément à la norme IPSAS 39, la solution de prévoyance relève de la catégorie des régimes à prestations définies (*defined benefit*).

Les plans de prévoyance sont fixés dans le règlement de prévoyance pour les personnes employées et les bénéficiaires de rentes de la caisse de prévoyance de METAS, qui fait partie intégrante du contrat d'affiliation à PUBLICA. Les plans de prévoyance prévoient des prestations supérieures aux prestations minimales requises par la loi pour les cas d'invalidité, de décès, de vieillesse ainsi qu'en cas de sortie. Cela signifie qu'il s'agit de plans enveloppants (prestations obligatoires et sur-obligatoires).

Les cotisations d'épargne de l'employeur et des salariés représentent un pourcentage du salaire assuré. Une prime de risque, financée par les salariés et l'employeur, est perçue pour l'assurance des risques de décès et d'invalidité. Les frais administratifs sont payés par l'employeur.

Le montant de la rente de vieillesse correspond à l'avoir de vieillesse existant à la date du départ à la retraite, multiplié par le taux de conversion fixé dans le règlement susmentionné. Les salariés ont la possibilité de toucher leurs prestations de vieillesse sous forme de capital. Il existe des plans de prévoyance pour différents groupes d'assurés. En outre, les salariés peuvent verser des cotisations d'épargne supplémentaires.

Les prestations de chaque risque sont déterminées en fonction du capital d'épargne projeté, intérêts compris, et d'un taux de conversion. Elles sont limitées à un pourcentage fixe du salaire assuré. En cas d'invalidité, les prestations sont par exemple limitées à 60 % du salaire assuré.

Placement de la fortune

PUBLICA effectue un placement commun pour toutes les caisses affiliées (avec le même profil de placement).

PUBLICA supporte elle-même les risques actuariels et les risques de placement. La Commission de la caisse, en tant qu'organe suprême de PUBLICA, porte la responsabilité générale de la gestion de la fortune. Elle est compétente pour émettre et modifier le règlement de placement et elle définit la stratégie de placement. Selon cette stratégie, les prestations réglementaires peuvent être versées à l'échéance. Le Comité de placement conseille la Commission de la caisse sur les questions de placement et veille au respect du règlement et de la stratégie de placement.

La responsabilité de la mise en œuvre de la stratégie de placement incombe au domaine Asset Management de PUBLICA. L'Asset Management prend également les décisions tactiques permettant de s'écarter temporairement des pondérations définies par la stratégie de placement en vue de générer une plus-value par rapport à la stratégie. Lorsqu'il s'agit de développer certaines catégories d'actifs ou de s'en désengager sur plusieurs années, une stratégie au prorata est calculée en vue de diversifier les transactions sur l'axe du temps.

Risques pour l'employeur

La prévoyance professionnelle comporte différents risques pour l'employeur. Il convient notamment de mentionner que l'employeur devrait de nouveau participer au financement de mesures d'amortissement si PUBLICA abaissait encore son taux d'intérêt technique pour des raisons liées à la politique du personnel. En outre, l'employeur ne pourrait guère refuser de participer à des mesures d'assainissement en cas de découvert de la caisse de prévoyance de METAS. Tant que dure un découvert au sens de l'art. 44 OPP 2, et si d'autres mesures ne permettent pas de le résorber, l'organe paritaire peut prélever des contributions d'assainissement auprès de l'employeur. Une contribution d'assainissement ne peut être perçue qu'avec le consentement de l'employeur si elle sert au financement des prestations sur-obligatoires. Selon le calcul fixé à l'annexe de l'OPP 2, le taux de couverture de la caisse de prévoyance de METAS était de 102,2 % au 30 novembre 2025 (104,7 % au 30 décembre 2024). Ce taux se base sur des chiffres qui n'ont pas encore été révisés et qui n'ont pas encore été contrôlés par les experts agréés en matière de prévoyance professionnelle.

Le statut de l'institution de prévoyance se présente comme suit :

Engagements de prévoyance	2025	2024
Valeur actuelle des engagements de prévoyance au 31.12	195 909	196 582
Juste valeur de la fortune de prévoyance au 31.12	-187 075	-173 367
Engagements de prévoyance inscrits au bilan au 31.12	8834	23 215

Charges de prévoyance	2025	2024
Coût des services rendus au cours de l'exercice (employeur)	4115	3497
Modifications des plans (coût des services passés suite au recal-		
Charges d'intérêt des engagements de prévoyance	1976	2733
Revenus des intérêts de la fortune de prévoyance	-1744	-2452
Frais administratifs	68	64
Charges de prévoyance nettes (y. c. charges d'intérêt) ins-	4415	3842
crites au compte de résultat		

Les cotisations de l'employeur attendues pour 2026 s'élèvent à 4025 kCHF (année précédente : 3784 kCHF).

Réévaluation des engagements et de la fortune de prévoyance	2025	2024
Modifications des hypothèses financières	-7062	8608
Modifications des hypothèses démographiques		435
Ajustements fondés sur l'expérience	2448	3074
(Bénéfices actuariels) / pertes actuarielles	-4614	12 117
Revenus/pertes de la fortune de prévoyance (hors intérêts basés sur le taux d'actualisation)	-9940	-7862
Réévaluation inscrite dans les capitaux propres	-14 554	4255

Évolution de la valeur actuelle des engagements de prévoyance	2025	2024
Valeur actuelle des engagements de prévoyance au 1.1	196 582	182 711
Coût des services rendus au cours de l'exercice (employeur)	4115	3497
Charges d'intérêt sur les engagements de prévoyance	1976	2733
Prestations perçues et versées	-5345	-7480
Cotisations des employés	3195	3004
Coût des services passés suite au recalcul		
(Bénéfices actuariels) / pertes actuarielles	-4614	12 117
Valeur actuelle des engagements de prévoyance au 31.12	195 909	196 582

La durée moyenne pondérée de la valeur actuelle des engagements de prévoyance se monte à 14,0 ans (année précédente : 14,5 ans).

Évolution de la fortune de prévoyance	2025	2024
Juste valeur de la fortune de prévoyance au 1.1	173 367	163 727
Revenus d'intérêt de la fortune de prévoyance	1744	2452
Cotisations de l'employeur	4243	3866
Cotisations des employés	3195	3004
Prestations perçues et versées	-5345	-7480
Revenus de la fortune de prévoyance (hors intérêts basés sur le taux d'actualisation)	9940	7862
Frais administratifs	-68	-64
Juste valeur de la fortune de prévoyance au 31.12	187 076	173 367

La perte réelle sur la fortune de prévoyance est de 11 684 kCHF (année précédente : 10 313 kCHF).

Variation des engagements de prévoyance nets	2025	2024
Engagements de prévoyance nets au 1.1	23 216	18 984
Charges de prévoyance nettes (y. c. intérêts) inscrites au compte de résultat	4414	3842
Montants saisis directement dans les capitaux propres	-14 553	4255
Cotisations de l'employeur	-4243	-3866
Engagements de prévoyance nets au 31.12	8834	23 215

Structure des placements de la fortune de prévoyance	2025		2024	
	Coté	Non coté	Coté	Non coté
Marché monétaire	4,82 %	0,00 %	2,75 %	0,00 %
Emprunts de la Confédération	6,49 %	0,00 %	6,44 %	0,00 %
Autres emprunts en CHF	5,55 %	0,00 %	6,70 %	0,00 %
Emprunts d'État en devises étrangères	14,17 %	0,00 %	14,32 %	0,00 %
Emprunts d'entreprise en devises étrangères	5,22 %	0,00 %	5,19 %	0,00 %
Actions	34,26 %	0,00 %	34,37 %	0,00 %
Objets immobiliers	8,33 %	8,64 %	9,11 %	8,25 %
Autres placements	7,2 %	5,32 %	6,75 %	6,12 %
	86,04 %	13,96 %	85,63 %	14,37 %

Le placement de la fortune de prévoyance est effectué conformément à la stratégie de placement définie par la Commission de la caisse. Cette stratégie prévoit une répartition en pourcentage de la fortune entre différentes catégories d'actifs. À cet effet, des valeurs cibles sont fixées par catégorie d'actifs et pour les devises étrangères, et des marges de manœuvre sont définies avec un minimum et un maximum.

Données actuarielles	2025	2024
Taux d'actualisation au 1.1	1,00 %	1,50 %
Taux d'actualisation au 31.12	1,30 %	1,00 %
Taux d'intérêt projeté de l'avoir de vieillesse au 31.12.	1,30 %	1,10 %
Évolution des salaires à venir	1,45 %	1,45 %
Évolution des rentes à venir	0,00 %	0,00 %
Espérance de vie à 65 ans, hommes (nombre d'années)	23,07	22,95
Espérance de vie à 65 ans, femmes (nombre d'années)	24,81	24,70

Le taux d'actualisation se base sur les rendements d'emprunts d'entreprise, de premier rang et à taux fixes, qui sont publiés mensuellement par la Bourse suisse SIX, ainsi que sur les flux de capitaux attendus de la caisse de prévoyance de METAS auprès de PUBLICA selon les résultats de l'année précédente.

Analyse de sensibilité	Acceptation 2025		Acceptation 2024	
	Augmen- tation	Diminution	Augmen- tation	Diminution
Taux d'actualisation (modification 0,25 %)	-6553	6989	-6827	7288
Évolution des salaires (modifica- tion 0,25 %)	718	-702	751	-739
Évolution des rentes (modification 0,25 %)	5227	-4988	5422	-5171
Espérance de vie à 65 ans (modifica- tion 1 an)	5941	-6071	6219	-6348

L'analyse de sensibilité montre comment l'engagement de prévoyance est modifié par une hausse ou une baisse des principales hypothèses actuarielles. Lors de cette analyse, seule une des hypothèses est modifiée, les autres paramètres restant inchangés.

Le taux d'actualisation a augmenté de 0,25 point de pourcentage, et les hypothèses sur l'évolution des salaires et des rentes ont baissé d'autant. La sensibilité de l'espérance de vie a été calculée avec une baisse et une hausse de l'espérance de vie d'un an.

21 Prêt

Prêts à long terme	2025	2024
État au 1.1	732	1098
Transfert de la tranche annuelle en prêt à court terme	-366	-366
État au 31.12	366	732

Prêts à court terme	2025	2024
État au 1.1	366	366
Transfert de la tranche annuelle en prêt à long terme	366	366
Paielement au 31.12.	-366	-366
État au 31.12	366	366

Dans le cadre du contrat concernant le transfert et l'exploitation des laboratoires de chimie et de biologie de l'OSAV au 1er janvier 2023, METAS a repris les appareils de ces laboratoires à leur valeur résiduelle. La valeur de reprise de ces immobilisations s'élève à 1830 kCHF et est accordée par l'OSAV sous forme de prêt à long terme qui sera remboursé par tranches annuelles sur la durée du contrat (cinq ans). La tranche de 366 kCHF qui arrivera à échéance l'année prochaine est présentée dans le bilan comme un prêt à court terme.

Explications relatives au compte de résultat

22 Produits

	2025	2024
Produits des émoluments	11 107	11 437
Indemnités allouées par la Confédération	25 483	25 918
Indemnités allouées par la Confédération avec contrepartie directe	8559	8684
Revenus des fonds de tiers (sans recherche)	11 268	11 097
Fonds de tiers pour la recherche	3170	2376
Autres revenus	191	149
Produits bruts	59 778	59 661
Diminution des produits	-45	-5
Prestations propres	550	754
Produits nets	60 283	60 410

L'indemnité pour les frais de loyer d'un montant de 8029 kCHF (année précédente : 8029 kCHF) est comprise dans les indemnités allouées par la Confédération sans contrepartie directe. Les charges d'exploitation sont directement transférées à l'OFCL par le SG-DFJP. METAS ne fait que comptabiliser cette transaction. La baisse des indemnités versées par la Confédération s'explique par les coupes budgétaires opérées par celle-ci dans le cadre de ses mesures d'économie.

En 2025 également, METAS bénéficie d'un nombre élevé de projets de recherche en cours, ce qui a un effet positif sur les recettes. La majorité de ces projets sont comptabilisés comme des recettes sans contrepartie directe selon la norme IPSAS 23. Les fonds de recherche tiers ne comprennent que 217 kCHF (année précédente : 67 kCHF) pour des projets avec contrepartie directe.

23 Charges de biens et prestations de tiers

	2025	2024
Charges de biens et services	240	497
Prestations de tiers	2407	2648
Total charges de biens et services et de prestations de tiers	2647	3145

Les charges de matériel comptabilisées ici sont liées aux commandes des clients. Les prestations pour le compte de tiers comprennent les frais liés à la vérification initiale des transformateurs de mesure soumis à l'obligation de vérification. Ces charges sont compensées par des recettes provenant des redevances. Les prestations pour le compte de tiers comprennent également les étalonnages d'appareils de METAS effectués par des tiers ainsi que les prestations pour le compte de tiers dans le cadre de projets de recherche.

24 Charges de personnel

	2025	2024
Charges salariales	30 886	30 547
Coûts de prévoyance nets selon IPSAS 39	4255	3842
Autres prestations sociales	3155	3275
Autres charges de personnel	833	851
Total charges de personnel	39 129	38 515

Le personnel compte 233,6 (année précédente : 225,3) emplois à temps plein (excepté les apprentis et les stagiaires) au 31 décembre 2025. Les charges salariales et les prestations sociales comprennent des régularisations qui sont présentées séparément au chap. 18.

25 Loyer et charges annexes, charges informatiques et autres charges d'exploitation

	2025	2024
Loyer et charges annexes	1636	7991
Charges informatiques	1900	2068
Entretien, réparations, petits investissements, leasings, consommables des laboratoires	1918	1677
Charges de véhicules et de transport	222	196
Assurances dommages et émoluments	85	98
Charges administratives	989	896
Autres charges d'exploitation	872	800
Total autres charges d'exploitation	4086	3667

Le loyer et les charges annexes comprenaient, jusqu'au 31 décembre 2024, des frais de loyer d'un montant de 6372 kCHF. En raison de l'introduction de la norme IPSAS 43 au 1^{er} janvier 2025, les frais de loyer relatifs aux contrats comptabilisés selon la norme IPSAS 43 ne figureront plus dans le poste « Loyer et charges annexes » (voir annexe 13). Cela explique la variation du loyer et des charges annexes par rapport à l'année 2024. Selon l'art. 22 LIFM, la Confédération attribue à METAS l'usufruit des biens-fonds qu'il utilise. Elle perçoit à cet effet une indemnité raisonnable. En contrepartie, METAS reçoit une indemnité du même montant pour les frais de loyer. Le loyer et les charges annexes comprennent essentiellement les charges locatives et les prestations ainsi que les frais de location pour les actifs de faible valeur définis dans la norme IPSAS 43 (par ex. les places de stationnement). Les recettes provenant de la refacturation des frais de stationnement, d'un montant de 75 kCHF (année précédente : 84 kCHF), sont également incluses.

Les honoraires de l'organe de révision sont compris dans les autres charges d'exploitation et s'élèvent à 69 kCHF (année précédente : 49 kCHF). Outre ses prestations d'audit, l'organe de révision a procédé à l'examen de la migration de l'ancien système de gestion des commandes API vers le nouveau, Limsophy, qui a été mis en service en avril 2025.

26 Charges financières

Avec l'application de la norme IPSAS 43 au 1^{er} janvier 2025, les intérêts liés aux engagements de leasing, d'un montant de 483 kCHF, seront comptabilisés pour la première fois dans les charges financières (voir également l'annexe 13).

Autres explications

27 **Dettes conditionnelles, engagements conditionnels et créances conditionnelles**

METAS participe à de nombreux projets de recherche européens (EMPIR et EPM). Les participants aux projets EMPIR et EPM répondent solidairement de la perte de subventions (un participant devient insolvable et n'est plus en mesure de s'acquitter de sa contribution, qui équivaut au préfinancement déjà perçu). Actuellement, rien n'indique que des participants à ces projets ne pourront plus apporter leurs contributions.

28 **Unités et parties liées**

Les parties liées peuvent être des entreprises et des personnes qui peuvent exercer une influence sur METAS ou être influencées par METAS.

METAS, en tant qu'unité administrative de l'administration fédérale décentralisée, tient sa propre comptabilité (art. 55 LFC).

À METAS, les catégories suivantes sont définies comme parties liées :

- l'Administration fédérale au sens de l'art. 6 OLOGA ;
- Swisscom, les CFF et la Poste ;
- les membres du Conseil de l'Institut ;
- le directeur et les autres membres de la direction ;
- les instituts désignés selon l'art. 4, al. 2, LIFM ;
- les vérificateurs, les laboratoires de vérification et les autorités de surveillance cantonales.

Les transactions avec des parties liées sont en principe effectuées aux conditions du marché.

Rémunération des principaux dirigeants

	2025	2024
Conseil de l'Institut		
Indemnités et autres avantages à court terme pour la présidence	30	25
Indemnités et autres avantages à court terme pour les autres	Journée	53
Cotisations aux assurances sociales	3	4
Total des indemnités versées aux membres du Conseil de	73	82
Membres de la direction		
Rémunération et autres avantages à court terme pour le direc-	333	327
Rémunération et autres avantages à court terme pour les autres	750	719
Cotisations aux assurances sociales	279	266
Total des indemnités versées aux membres de la direction	1362	1312

Comme l'année précédente, le Conseil de l'Institut se compose de sept membres, y compris le président, et s'est réuni à trois reprises lors de séances ordinaires.

29 Information sectorielle

Les résultats à METAS ne sont pas divisés en plusieurs segments.

La majeure partie des coûts sont engendrés par les tâches prescrites par la loi (voir chap. 1 Activité opérationnelle) et ne peuvent pas être répartis en sous-activités de manière fiable. Il n'existe aucune manière fiable de représenter financièrement les sous-activités.

30 Événements postérieurs à la date de clôture et approbation des comptes annuels

Depuis la date de clôture (31 décembre 2025), aucun événement susceptible d'influer sur la véracité des comptes annuels 2025 n'est intervenu.

La direction soumettra les présents comptes annuels à l'approbation du Conseil de l'Institut lors de sa séance du 12 mars 2026, et à celle du Conseil fédéral avant publication.

Köniz, le 27 février 2026

René Lenggenhager

Président du Conseil de l'Institut

Philippe Richard

Directeur

Didier Praz

Chef du domaine Finances et controlling